



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 16.103**

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT  
BUDGET PRIMITIF 2017

COMMISSION :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction : Finances

**DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT  
BUDGET PRIMITIF 2017**

**RAPPORT N° 16.103**

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe d'assainissement.

La gestion du réseau d'assainissement du Département, qui s'étend sur 625 kilomètres, nécessite de se doter de moyens pour garantir sa pérennité et veiller au bon fonctionnement du système.

Ainsi, il est proposé un volume de crédits de paiement permettant, d'une part, de maintenir le patrimoine d'assainissement existant en bon état, avec la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages visitables, d'autre part, de poursuivre la réalisation de travaux nécessaires à l'adaptation des ouvrages d'assainissement liés aux nouveaux projets de tramways et aux projets de voirie structurants du Département.

Dans ce cadre, je vous propose d'examiner dans un premier temps les dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) avant de vous présenter les dépenses et recettes de la section d'investissement (II).

## **I. SECTION D'EXPLOITATION**

### **A. DEPENSES**

Pour l'exercice 2017, les propositions d'inscriptions de dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 6,4 M€ contre 6,7 M€ en 2016, traduisant un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement sur le budget annexe d'assainissement. Ces dépenses se répartissent principalement de la manière suivante :

- 3,8 M€ pour les dépenses de personnel, contre 3,9 M€ en 2016, soit une baisse de 2% par rapport au total des crédits de paiement votés sur l'exercice 2016 ;
- 0,7 M€ sont inscrits au titre du versement des intérêts bancaires dus en 2017, 0,2 M€ sont inscrits au titre des intérêts courus non échus (ICNE) rattachables sur l'exercice et 0,23 M€ sont inscrits au titre du swap. Le total des charges financières prévisionnelles s'élève donc à 1,12 M€ contre 0,9 M€ en au BP 2016. Il convient de souligner que 27% de l'encours du budget annexe d'assainissement est constitué de prêts à taux zéro octroyés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et ne générant donc aucune charge en fonctionnement pour le Département ;

- 0,7 M€ pour les dépenses à caractère général, contre 1,2 M€ en 2016. La maîtrise de ces dépenses vise, de manière pérenne, à adapter le budget annexe aux évolutions à la baisse des recettes de fonctionnement perçues sur les usagers et les organismes externes. Les dépenses à caractère général sont ventilées de la manière suivante :
  - o 0,5 M€ pour la réalisation d'études préalables qui ne seront pas suivies de travaux et les besoins relatifs au marché d'assistance financier et technique au contrôle de la délégation de service public, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018 ;
  - o 0,12 M€ pour la réalisation du bilan quinquennal qui concerne la réhabilitation des réseaux visitables.
- 0,8 M€ pour les charges à caractère exceptionnel, dont 0,2 M€ pour l'annulation d'un titre de recettes émis en 2013 auprès de la société COLT et 0,6 M€ au titre du paiement des dommages et intérêts des sociétés COLT et Level 3 Communications suite aux jugements rendus en 2016. La reprise des provisions constituées sur le BAA permettra d'absorber cette dépense.

Les propositions d'inscriptions de dépenses d'ordre de la section d'exploitation s'élèvent à 13,9 M€ au titre de la dotation aux amortissements des immobilisations. Cette dépense de la section de fonctionnement se traduit par une recette au sein de la section d'investissement.

Enfin, le montant du prélèvement de la section d'exploitation pour le financement des investissements s'élève à 4,34 M€.

## **B. RECETTES**

Les recettes réelles de la section d'exploitation sont estimées à 20,48 M€ et se répartissent principalement de la manière suivante :

- 13,9 M€ au titre de la part départementale de la redevance d'assainissement, dont le montant a été fixé par délibération du 16 décembre 2011 à hauteur de 0,17 € HT/m<sup>3</sup> et n'a pas évolué depuis ;
- 4,2 M€ pour la contribution au titre des eaux pluviales, correspondant à la participation du budget général aux dépenses liées au réseau d'assainissement unitaire ;
- 0,7 M€ au titre des subventions de l'Agence de l'Eau pour la qualité de l'exploitation des réseaux départementaux (prime AQUEX) et la participation au service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration ;
- 0,25 M€ au titre des droits de raccordement au réseau départemental perçus sur les usagers ;

- 0,24 M€ au titre des gains sur échange de taux d'intérêts (swap) ;
- 0,19 M€ au titre du remboursement des cotisations CNRACL en parts salariale et patronale des agents placés en détachement à la SEVESC ;
- 0,04 M€ au titre du remboursement des charges de copropriété par le délégataire.

De plus, en vue de régler les dommages et intérêts dus aux sociétés COLT et Level 3 Communications, la reprise des provisions constituées en 2015 et en 2016 génèrera une recette de 1 M€.

Les recettes d'ordre de la section d'exploitation s'élèvent à 4,15 M€ au titre des amortissements des subventions d'équipement reçues.

## **II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A. DEPENSES**

Les dépenses réelles d'investissement inscrites s'élèvent à 46,1 M€, dont 18,3 M€ consacrés aux opérations liées au réaménagement de la dette<sup>1</sup>, contre 49,98 M€ au BP 2016. Cette variation s'explique principalement par une revue à la baisse des frais d'études, pour lesquels le niveau de réalisation n'a pas été optimal en 2015.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à un montant de 4,15 M€, soit le même montant qu'au BP 2016.

Les dépenses de la section d'investissement se déclinent de la manière suivante :

#### **1. Le maintien du patrimoine d'assainissement**

Les dépenses prévues au budget 2017 visent, d'une part, à la réhabilitation des ouvrages, d'autre part, à l'amélioration du réseau existant.

Les crédits de paiement proposés au vote de l'Assemblée départementale s'élèvent à 10,65 M€ contre 6,09 M€ en 2016 du fait de la montée en charge des travaux de réhabilitation générés par les travaux du tramway T10 (+ 3,4 M€ par rapport à 2016) et des ouvrages rue Sadi Carnot à Nanterre (+ 0,6 M€).

##### **a. La réhabilitation des ouvrages unitaires**

Les principaux projets sont les suivants :

- les travaux de réhabilitation des réseaux dans le cadre du projet de tramway Antony Clamart dont le marché de travaux a été notifié en août 2016 et pour lesquels 4,64 M€ sont proposés ;

---

<sup>1</sup> Les opérations liées au refinancement de la dette génèrent des dépenses et des recettes de montant équivalent au sein de la section d'investissement.

- les travaux de réhabilitation de la rue Sadi Carnot à Nanterre pour lesquels 1,9 M€ sont prévus ;
- une enveloppe de 0,55 M€ est prévue pour la réalisation d'études dédiées aux réhabilitations.

#### **b. L'amélioration du réseau existant**

Les réseaux unitaires doivent être régulièrement améliorés pour demeurer performants. Les principaux postes de dépenses prévues concernent :

- la gestion de flux, notamment par le développement de stations (postes satellites) ou de points de mesures existants et des développements mineurs pour GAIA 2 : 0,75 M€ sont prévus ;
- la réalisation d'études générales, de connaissance du patrimoine, d'amélioration du réseau et d'études GAIA représente un budget de 0,48 M€ en 2016 ;
- la modification des ouvrages à la demande de la Société du Grand Paris : 0,4 M€ ;
- la modernisation des déversoirs : 0,2 M€ ;
- le renouvellement des installations techniques : 0,2 M€.

### **2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports**

Avec la réalisation des différents projets de voirie et de transports menés par le Département, il est nécessaire d'adapter certains réseaux d'assainissement. Pour ce faire, les crédits de paiement proposés au vote s'élèvent à 11,46 M€ en 2017 (contre 18,9 M€ en 2016). Cette diminution s'explique par l'achèvement de la phase « optimisation » des réseaux impactés par le T10 en 2017, le démarrage de la nouvelle phase de travaux de dévoiement devrait commencer en 2018 avec une progression des besoins de crédits inhérente à ce démarrage.

Les principaux postes de dépenses portent sur les projets suivants :

- les travaux de réhabilitation et d'adaptation des réseaux d'assainissement impactés par le projet de tramway Antony Clamart (T10) : 7,7 M€ ;
- la réalisation de travaux d'assainissement dans le cadre du projet de prolongation du tramway T1 entre Asnières et Colombes : 3,8 M€ ;
- la réalisation d'études pour les travaux dans le cadre du projet de prolongation du tramway T1 entre Nanterre et Rueil Malmaison : 0,5 M€ ;

- le dévoiement des réseaux dans le cadre du réaménagement de la RD1 : 0,2 M€.

### **3. Les opérations financières et comptables**

Pour 2017, les opérations financières et comptables s'élèvent à 8,62 M€ (hors réaménagement de la dette) contre 7,85 M€ en 2016. Cette augmentation s'explique notamment par une inscription en hausse de 0,7 M€ afférente à l'amortissement de nouveaux emprunts que le Département serait amené à mobiliser à 2017 si le besoin de financement était avéré.

Les crédits proposés au vote sont les suivants :

- a. 4,45 M€ destinés aux remboursements en capital des emprunts contractés ;
- b. 4,15 M€ destinés à l'amortissement des subventions d'équipements reçues. Cette dépense donne lieu à l'inscription d'une recette de fonctionnement du même montant.

Le réaménagement de la dette représente 18,3 M€, correspondant au montant du capital restant dû au 1er janvier 2017. Ce montant est également inscrit en recette de la section d'investissement.

## **B. RECETTES**

Les recettes réelles pour l'année 2017 sont estimées à 31,99 M€ contre 36,35 M€ en 2016 et se décomposent de la manière suivante :

- 18,3 M€ au titre du réaménagement de la dette ;
- 1,4 M€ au titre des subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie principalement au titre des études relatives aux travaux de réhabilitation des réseaux impactés par les travaux du T10 (0,75 M€) et aux travaux de réhabilitation rue Sadi Carnot à Nanterre (0,4 M€) ;
- 0,4 M€ au titre du remboursement par la Société du Grand Paris des dépenses engagées pour les études et les travaux rendus nécessaires par la réalisation du tronçon sud du projet Grand Paris Express.

Au 1er janvier 2017, l'encours prévisionnel de la dette du budget annexe d'assainissement (uniquement indexée à taux fixe) s'élèvera à 18,3M€ (contre 21,3 M€ au BP 2016).

En outre, le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement s'élèvera à 4,34 M€<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Virement constitué d'une dépense en section de fonctionnement et d'une recette en section d'investissement.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 13,89 M€ au titre des amortissements des immobilisations. Une dépense du même montant est inscrite en section de fonctionnement.

Ainsi le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 que je sou mets au vote de l'Assemblée départementale représente :

- 24 634 022,15 € pour la section d'exploitation ;
- 50 217 079,92 € pour la section d'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Patrick Devedjian**